

**République Française**  
**MAIRIE DE BALBIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 2 Décembre 2025 à 20h**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20251202-DM59-2025-12-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 03/12/2025

Date de la convocation : 26/11/2025

Date d'affichage : 26/11/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
22	21	22

**L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 26/11/2025.**

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise - M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - M PADET René - Mme VERPY Evelyne

M. Maxime ROMAGNY - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - M LAMURE Christophe - Mme DURON Josette - Mme CHABANNE Christelle - Mme FERRE Odile - Mme PERRIN Cécile - M YENIL Etienne - Mme PEILLON Jacqueline - Mme PALMIER Catherine - M NAULIN Jean Yves - M CELEN Devris - Mme DURON Sabrina - Mme COLOMB Florence -

**Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme Evelyne VERPY-**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc**

**Objet : Dissolution du budget ZAC du Levant**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Balbigny a ouvert un budget annexe en vue de la création d'un lotissement municipal.

VU les préconisations de la DGFIP

VU le compte financier unique de l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT que :

- \* Le budget annexe ZAC du Levant a été créé pour construire un lotissement mais que les terrains ont été déclassé et ne sont désormais pas constructibles ;
- \* Les opérations comptables sont désormais stabilisées / peu nombreuses / peuvent être gérées directement dans le budget principal ;
- \* La dissolution permettra une simplification administrative et une meilleure lisibilité financière, sans incidence sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ;
- \* Les activités assujetties à la TVA seront suivies via un code service dédié dans le budget principal ;

*Après avoir délibéré, l'assemblée délibérante DÉCIDE par 1 abstention et 21 voix pour, de :*

1. \*\*Dissoudre le budget annexe ZAC du Levant à compter du 31 décembre 2025.

2. Intégrer dans le budget principal de la collectivité, à compter du 1er janvier 2026 :
  - o L'actif et le passif du budget annexe, tels qu'ils ressortent du compte financier unique ;
  - o Les résultats (excédent/déficit de fonctionnement et d'investissement), avec ajustement des lignes budgétaires concernées par décision modificative.
3. Autoriser M. le Maire à :
  - o Signer toutes les pièces nécessaires à cette dissolution ;
  - o Réaliser les démarches administratives auprès tous les organismes (DGFIP, Préfecture entre autres).
4. Charger le service financier et la trésorière d'effectuer les opérations comptables de transfert.

M. Marc PONCET  
Secrétaire de séance

Fait et délibéré à Balbigny,  
A Balbigny, le 02/12/2025



Monsieur Gilles DUPIN  
Maire

A blue ink signature of "Gilles DUPIN" is written over the official blue ink signature of "Monsieur Gilles DUPIN" and the town hall logo.